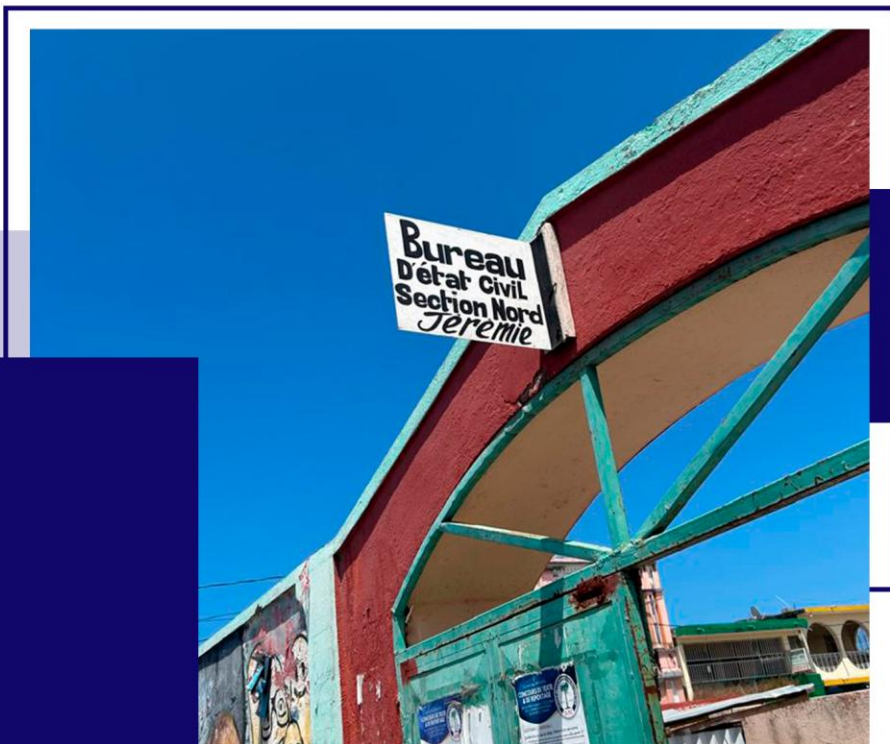


RAPPORT SUR LA SITUATION DES BUREAUX D'ÉTAT CIVIL DANS LA GRAND'ANSE



AVRIL 2025

Table des Matières

I.	Introduction.....	2
II.	Présentation de l'OCNH	4
III.	Présentation des bureaux d'état civil évalués.....	5
	<i>Bureau d'état civil de Moron</i>	<i>5</i>
	<i>Bureau d'état civil de Marfranc.....</i>	<i>5</i>
	<i>Bureau d'état civil de Jérémie (Section Nord).....</i>	<i>5</i>
	<i>Bureau d'état civil de Jérémie (Section Sud).....</i>	<i>6</i>
IV.	Analyse des dysfonctionnements du système d'état civil en Haïti, en particulier dans le département de la Grand'Anse.....	6
V.	Engagements internationaux et réalité nationale : un écart préoccupant	7
VI.	Conséquences juridiques et institutionnelles d'un état civil défaillant	8
VII.	Recommandations.....	9
VIII.	Conclusion	10
IX.	Annexes.....	11

I. Introduction

1. L'enregistrement des faits d'état civil constitue la source la plus fiable de données statistiques sur les naissances, les décès, les migrations, l'espérance de vie et les causes de mortalité. Il représente un élément fondamental de l'identité juridique des citoyens, conditionnant leur accès aux droits fondamentaux et aux services de base. Par ailleurs, un état civil bien administré constitue un outil essentiel pour l'élaboration de politiques publiques fondées sur des données probantes, contribuant ainsi à la planification du développement durable et à la mise en œuvre des engagements internationaux de l'État.
2. Toutefois, en Haïti, et plus particulièrement dans les zones enclavées telles que le département de la Grand'Anse, la gestion du système d'état civil se heurte à de nombreuses difficultés structurelles et organisationnelles. En effet, les bureaux d'état civil sont souvent administrés par des officiers âgés, parfois dépourvus de clercs ou assistés d'un personnel insuffisant. De surcroît, ces structures souffrent d'un manque criant d'infrastructures adéquates, marqué notamment par l'absence de locaux physiques, l'accès limité à l'électricité et l'insuffisance de matériel administratif et informatique.
3. Le présent rapport s'inscrit dans le cadre du plaidoyer pour une réforme du système d'état civil mené par l'Organisation des Citoyens pour une Nouvelle Haïti (OCNH), en conformité avec son Plan stratégique 2025-2027. Il vise à promouvoir un système d'état civil plus performant, garantissant aux citoyens un accès effectif aux services essentiels pour l'exercice de leurs droits fondamentaux, tout en permettant à l'État de disposer de données fiables pour la conception et la mise en œuvre de ses politiques publiques.
4. Ainsi, ce rapport poursuit les objectifs suivants :
 - a. Identifier les principales contraintes entravant le bon fonctionnement des bureaux d'état civil en Haïti, notamment en termes de ressources humaines, matérielles et institutionnelles ;
 - b. Évaluer l'impact de ces déficiences sur l'enregistrement des faits d'état civil, en tenant compte des exigences normatives tant nationales qu'internationales ;

- c. Formuler des recommandations stratégiques et opérationnelles en vue de renforcer la gestion et la sécurisation des registres d'état civil, en conformité avec les principes de bonne gouvernance et les standards internationaux en matière d'état civil.
5. L'analyse repose sur une approche mixte combinant :
- a. Des visites de terrain effectuées dans plusieurs bureaux d'état civil, permettant d'évaluer les conditions de travail des officiers et l'état des infrastructures ;
 - b. Des entretiens semi-structurés menés avec les officiers d'état civil et autres acteurs institutionnels concernés ;
 - c. L'examen des registres d'état civil afin d'apprécier la qualité de l'enregistrement et les défis liés à l'archivage et à la conservation des données ;
 - d. Une analyse du cadre juridique national et international régissant l'état civil, notamment au regard des instruments relatifs aux droits humains et des obligations de l'État haïtien en matière d'identification et de protection de la population.

II. Présentation de l’OCNH

L’Organisation des Citoyens pour une Nouvelle Haïti-OCNH est une organisation de la société civile engagée dans la défense et la promotion des droits humains en Haïti. Elle intervient dans trois domaines prioritaires, à savoir la bonne gouvernance, la protection et le droit à la documentation d’identité.

III. Présentation des bureaux d'état civil évalués

Bureau d'état civil de Moron

6. Le passage du cyclone Matthew en 2016 a détruit certains registres de ce bureau. À défaut de disposer d'un bureau physique, l'Officier reçoit les usagers à son domicile et utilise des supports inadaptés, tels que des cahiers scolaires, pour enregistrer les actes d'état civil.
7. L'Officier, âgé de 82 ans, ne bénéficie que du soutien d'un unique clerc. Entre négligence et manque de moyens, ce bureau ne produit qu'environ 200 actes de naissance par mois. De plus, le transport des registres se fait à l'aide de motocyclettes, les documents étant placés dans une boîte, ce qui ne garantit ni leur sécurité ni leur conservation adéquate.
8. Par ailleurs, bien qu'un Arrêté présidentiel publié en décembre 2024 ait octroyé un délai de cinq (5) ans aux personnes dépourvues d'acte de naissance pour régulariser leur état civil, l'Officier en ignore l'existence, quatre mois après sa publication.

Bureau d'état civil de Marfranc

9. Ce bureau fonctionne dans un espace privé en raison de l'absence d'un local administratif dédié. Contrairement au bureau de Moron, celui-ci ne dispose plus d'aucun clerc, le dernier ayant abandonné son poste. L'Officier, âgé de 78 ans et souffrant de problèmes de vue, se limite à la délivrance des actes de naissance et de décès. En l'absence de personnel, il délègue son fils pour se procurer les registres et formulaires nécessaires.
10. À l'instar de son homologue de Moron, il ignore également l'existence du nouvel Arrêté de décembre 2024. Malgré une formation reçue au Parquet de sa juridiction, il ne transmet pas les registres aux autorités compétentes pour les suites nécessaires. En outre, les usagers doivent s'acquitter d'un paiement de 250 gourdes pour obtenir leurs actes, ce qui constitue une entrave financière pour les plus démunis.

Bureau d'état civil de Jérémie (Section Nord)

11. Ce bureau est installé dans un espace mis à disposition par la mairie, mais il souffre d'un manque criant de ressources et d'infrastructures adéquates. L'Officier, assisté uniquement de deux clerks, fait face à un effectif insuffisant au regard du volume de travail, ne produisant qu'environ 80 actes par mois.
12. Bien qu'il délivre tous types d'actes, le bureau n'est ni informatisé ni raccordé à l'électricité, ce qui entrave considérablement son efficacité et compromet la sécurisation des registres. L'absence de matériel de travail et de dispositifs de stockage sécurisés accroît les risques de perte ou de détérioration des documents officiels.

13. Sur le plan institutionnel, l'Officier n'a bénéficié d'aucune formation de renforcement des capacités et ignore l'existence du nouvel Arrêté de décembre 2024. Autrefois, il assurait la transmission régulière des registres au parquet, mais cette pratique a cessé depuis cinq ans. Désormais, ce sont des particuliers ayant des besoins urgents qui assurent le transport des actes vers Port-au-Prince. Par ailleurs, les usagers doivent toujours payer 250 gourdes pour obtenir leurs documents d'état civil.

Bureau d'état civil de Jérémie (Section Sud)

14. Le bureau de la section Sud est dirigé par une officière qui est également présidente de l'Association des Officiers d'État Civil de la Grand'Anse. Cependant, elle exerce dans des conditions extrêmement précaires. Dépourvue de clerks, elle ne bénéficie que du soutien d'un bénévole pour assurer le fonctionnement du bureau.
15. L'officière ne dispose pas de bureau proprement dit, mais utilise un espace appartenant au ministère du Tourisme, situé dans le complexe administratif de Jérémie, lequel n'est pas alimenté en électricité. Malgré ces difficultés, elle organise parfois des campagnes de sensibilisation pour informer la population sur l'importance de l'enregistrement des naissances.
16. Comme ses homologues, elle ignore la publication de l'Arrêté de décembre 2024. De plus, les usagers doivent payer entre 150 et 200 gourdes pour l'obtention de leurs actes.

IV. Analyse des dysfonctionnements du système d'état civil en Haïti, en particulier dans le département de la Grand'Anse

17. L'évaluation des bureaux d'état civil visités met en exergue des défaillances structurelles et fonctionnelles qui entravent l'efficacité du service public de l'état civil en Haïti, notamment dans le département de la Grand'Anse. L'absence d'infrastructures adéquates incluant des locaux officiels, un accès à l'électricité et des équipements administratifs de base constitue un obstacle majeur à la gestion efficace et sécurisée de l'état civil. Par ailleurs, les registres, lorsqu'ils existent, sont souvent inadaptés ou en mauvais état, ce qui met en péril la conservation des actes et compromet la fiabilité des données enregistrées.
18. Un autre problème structurel réside dans l'insuffisance des ressources humaines, tant en termes de nombre que de qualification. La majorité des officiers d'état civil sont d'un âge avancé, souvent dépourvus d'assistants compétents et ne bénéficiant d'aucune formation continue. Cette situation a un impact direct sur la qualité et la conformité des actes d'état

civil produits, dans un contexte où l'ignorance des évolutions normatives est fréquente, comme en témoigne l'absence de connaissance du récent Arrêté de décembre 2024 octroyant un délai de cinq ans pour la régularisation des actes de naissance.

19. L'absence de numérisation et de mesures de sécurisation expose également les registres à des risques élevés de perte ou de destruction, comme l'a illustré la disparition de documents suite au passage du cyclone Matthew. Cette défaillance organisationnelle affecte non seulement l'exercice des droits fondamentaux des citoyens, mais entrave aussi la capacité de l'État à disposer de données démographiques fiables, indispensables à l'élaboration de politiques publiques adaptées.

V. Engagements internationaux et réalité nationale : un écart préoccupant

20. Lors du dernier Examen Périodique Universel (EPU) en 2022, l'État haïtien a accepté plusieurs recommandations en matière d'état civil, notamment celles visant à garantir le droit à l'identité et à améliorer l'enregistrement des faits d'état civil. Plus précisément :
 - a. **Recommandation 131.140** : Poursuivre les efforts pour garantir l'application des articles 16 et 24 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, afin d'assurer le respect du droit à l'identité et à l'enregistrement des faits d'état civil (République Dominicaine).
 - b. **Recommandation 131.141** : Renforcer l'efficacité du système d'état civil (Timor-Leste).
21. Toutefois, en dépit de ces engagements et des obligations découlant d'autres instruments internationaux relatifs aux droits humains, la situation demeure alarmante, notamment dans le département de la Grand'Anse. L'absence de registres fournis par les institutions compétentes a conduit certains officiers à se procurer des documents auprès de particuliers, ce qui favorise ainsi la contrefaçon et compromet la légalité des actes produits.
22. De plus, si en 2022, certains registres étaient encore acheminés vers Port-au-Prince pour validation et conservation, aucune transmission n'a été effectuée entre 2023 et début 2025, ce qui accentue le risque de rupture dans la traçabilité et la fiabilité des enregistrements d'état civil.

VI. Conséquences juridiques et institutionnelles d'un état civil défaillant

23. L'incapacité de l'État à assurer une gestion rigoureuse de l'état civil entraîne des répercussions profondes sur le plan juridique, institutionnel et social. Un état civil déficient compromet la sécurité juridique des citoyens, les privant de preuves officielles de leur identité, de leur filiation et de leur nationalité. Cette situation a des conséquences directes sur leur accès à des droits essentiels tels que l'éducation, la santé, la propriété et la participation électorale.
24. En outre, l'opacité et l'informalité du système d'état civil favorisent la corruption, notamment par la falsification ou la vente illicite d'actes officiels. Cette situation affaiblit les institutions, compromet la transparence des processus électoraux et alimente un climat de défiance envers l'administration publique.
25. L'absence de données fiables paralyse également la planification publique. En effet, un enregistrement civil déficient empêche l'État d'anticiper les besoins en matière de santé, d'éducation ou d'infrastructures, et compromet ainsi l'efficacité des politiques publiques et la mise en œuvre des objectifs de développement durable.
26. Enfin, la privatisation informelle de l'état civil, où les officiers gèrent ces services de manière arbitraire et souvent dans leurs propres domiciles, crée un climat d'insécurité juridique. Ce phénomène pourrait entraîner une multiplication des litiges successoraux, fonciers et fiscaux, tout en facilitant des fraudes à grande échelle qui menacent la cohésion nationale et l'autorité de l'État.

VII. Recommandations

27. Conformément à son Plan Stratégique 2025-2027, l'Organisation des Citoyens pour une Nouvelle Haïti-OCNH plaide pour une réforme structurelle du système d'état civil en Haïti. Les défis mis en évidence démontrent l'urgence de repenser la gestion de l'état civil afin de garantir aux citoyens leurs droits fondamentaux et d'assurer à l'État les outils nécessaires à une gouvernance efficace.
28. Cette réforme devrait s'articuler autour des axes suivants :
- a) La mise en application des recommandations susmentionnées lors de l'Examen Périodique Universel (EPU) en 2022 ;
 - b) La modernisation et la numérisation du système d'état civil haïtien ;
 - c) Le renforcement des capacités du personnel à travers des formations continues ;
 - d) L'amélioration des conditions de travail et des infrastructures pour doter chaque bureau d'état civil de locaux adaptés, équipés en matériel informatique et raccordés à l'électricité ;
 - e) La révision du mode de nomination des officiers en vue d'avoir des responsables qui ne sont pas désignés sur des critères politiques, mais plutôt sur des compétences professionnelles ;
 - f) Le renforcement du contrôle institutionnel pour la mise en place de mécanismes de supervision et d'évaluation régulière des bureaux d'état civil afin de garantir la qualité et la conformité des enregistrements ;
 - g) La création de synergies avec les autres acteurs de l'état civil.

VIII. Conclusion

La gestion de l'état civil en Haïti, et en particulier dans le département de la Grand'Anse, est confrontée à des lacunes structurelles, administratives et juridiques qui compromettent l'accès des citoyens à leurs droits fondamentaux et affaiblissent la gouvernance publique. Malgré les engagements internationaux pris par l'État haïtien, la situation actuelle demeure critique en raison de l'absence d'infrastructures adaptées, du manque de formation des officiers d'état civil et de l'absence de numérisation des registres.

Une réforme en profondeur s'impose afin de garantir un système d'état civil moderne, fiable et accessible à tous. L'OCNH, à travers son plaidoyer, appelle les autorités nationales à prendre leurs responsabilités en mettant en œuvre des réformes structurelles, en renforçant la professionnalisation du service public de l'état civil et en assurant la transparence et la sécurité des enregistrements d'état civil, conformément aux standards internationaux.

IX. Annexes

Bureau d'état civil de Moron



Extérieur du bureau d'état civil de Moron



Bureau de l'officier d'état civil de Moron



Absence d'espace sécurisé pour le stockage des registres

Bureau d'état civil de Marfranc



Extérieur du bureau d'état civil de Marfranc



Officier d'état civil de Marfranc et 2 agents de l'OCNH



Classeur métallique de stockage des actes du bureau d'état civil de Marfranc

Bureau d'état civil de Jérémie (Section Sud)



Espace occupé par le bureau d'état civil de Jérémie (section Sud)



Absence d'espace sécurisé pour le stockage des registres

Bureau d'état civil de Jérémie (Section Nord)



Extérieur du bureau d'état civil de Jérémie (section Nord)



Officier du bureau d'état civil de Jérémie (section Nord)



Espace de travail du bureau d'état civil de Jérémie (section Nord)



Echanges avec le commissaire du gouvernement de Jérémie